

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

---

1882.

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

1882

## COINS DE MONNAIES ET DE MÉDAILLES

ou

### MUSÉE DE LA VILLE D'UTRECHT.

---

PL. XIV, FIG. A, B, C, D.

---

La découverte d'un dépôt d'anciens coins en acier de monnaies utrechtaises (1), faite, en 1873, dans un bâtiment dit *Stads-timmerhuis*, à Utrecht, a considérablement enrichi le musée de cette localité.

Ces coins, après avoir été soigneusement nettoyés, ont été placés dans ledit musée, et ont ensuite été classés et inventorisés avec les coins de médailles qu'il possédait déjà, par les soins de notre savant confrère, M. S. Muller Fz., le zélé archiviste de cette ville, qui nous a gracieusement fourni ces renseignements.

La collection des coins de monnaies, du musée d'Utrecht, consiste en soixante-deux pièces, y compris un poinçon aux armes de la ville. Parmi ces coins il y en a qui offrent des variétés avec les monnaies connues ou du moins publiées jusqu'ici. Les coins de médailles sont au nombre de trente-huit.

(1) Le chiffre exact des coins dont était composé ce dépôt, n'est plus à préciser, attendu que plusieurs doubles ont été anéantis sur l'avis de M. Hora-Siccama, président du collège de la monnaie à Utrecht.

En voici la nomenclature ;

A. COINS DE MONNAIES.

1. Coin d'acier du revers d'une monnaie de cuivre (demi-liard ?), comparez VAN DER CHIJS, pl. XXVI, n° 29. T° · M — CCC — CCX — XVI ; croix fleuronnée ; au centre évidé, au lieu du semé de petites croisettes, le coin offre une croix rappelant la forme de celle de Toulouse, mais placée en sautoir.

Fig. A (').

2. Item, de la face d'une dute ou double mite. P couronné accosté du millésime 15-78. Légende : PHS. D : G. HISPA · REX. Comparez VAN DER CHIJS, pl. XXIV, nos 15 et 16, mais d'une plus grande dimension et d'un autre type, plus ressemblant aux dutes de Hollande, publiées par VAN DER CHIJS, pl. XXXIV, nos 69-73, mais inédites pour Utrecht.

Fig. B.

Bien que l'on n'ait malheureusement pas retrouvé le coin du revers de cette pièce indiquant le nom de la localité pour laquelle la monnaie était frappée, et que par conséquent on ne puisse pas attribuer ce coin avec certitude complète à Utrecht, il est toutefois plus que probable qu'il s'agit bien définitivement d'un coin d'une monnaie d'Utrecht, par le fait qu'il a été trouvé parmi les autres

(') Le dessin de ce revers, ainsi que ceux des numéros 2 et 7 de cette notice (figg. A, B et C), ont été faits d'après des clichés en bismuth, que nous devons à l'obligeance de M. l'archiviste Muller.

coins qui tous, sans exception, appartiennent incontestablement à Utrecht.

3. Item, de la face du fameux écu que la ville d'Utrecht s'arrogea le droit de faire frapper en 1578. (VAN LOON, t. I<sup>r</sup>, pl. 264; VERKADE<sup>(1)</sup>, pl. CVI, n° 3.)

4. Item, de la face de l'écu à l'aigle de la province d'Utrecht. (VERKADE, pl. CI, n° 3.)

(Propriété de la province d'Utrecht.)

5. Item, du revers du sou de la ville d'Utrecht, avec MO · NOVA · CIVI · TRA 1579. (Comparez VERKADE, pl. CXIV, n° 4.)

4 exemplaires.

6. Item, du revers de la même pièce, avec : MON · NOVA · CIVI · TRA · 1579.

10 exemplaires.

7. Item, du revers de la même monnaie, le millésime 1579 au côté gauche de la pièce, au lieu de se trouver au haut. Légende : MON · NOVA · CIVI · TRA · 1579.

Fig C.

8. Item, du revers du demi-sou de la ville d'Utrecht. (Comparez VERKADE, pl. CXIV, n° 3.) L'écusson de la ville d'Utrecht se trouve au haut, séparant la légende, et le cercle concentrique ne s'y voit pas.

(<sup>1</sup>) Sur les planches de l'ouvrage de Verkade, il règne une confusion extraordinaire à l'égard de la face et du revers des monnaies. Très souvent, ainsi que c'est le cas pour la plupart des numéros cités dans cette notice, le revers occupe, sur ces planches, la place de la face, et, partant, la face celle du revers.

9. Item, du revers du sou de la ville d'Utrecht (comparez VERKADE, pl. CXIV, n° 4, avec TRA · et le millésime 1627.

2 exemplaires.

10. Item, du revers de la dute de la ville d'Utrecht, publiée par VERKADE, pl. CXV, n° 4.

11. Item, de la face de la double dute de la ville d'Utrecht (VERKADE, pl. CXV, n° 6), avec HISPANIÆ.

12. Item, de la face de la même pièce, avec HISPANIA.

3 exemplaires.

13. Item, du revers de la même monnaie au millésime : 1579.

14. Item, du revers de la dute de la ville d'Utrecht, au millésime 1579. (*Voyez* VERKADE, p. 147, n° 641a.)

15. Item, du revers de la même pièce, sans millésime.

16. Item, de la demi-dute de la ville d'Utrecht.

17. Item, de la face de la dute de la ville d'Utrecht. (VERKADE, pl. CXVI, n° 2.)

4 exemplaires.

18. Item, du revers de la même pièce.

19. Item, du revers de la même dute, au millésime : 1637.

2 exemplaires.

20. Item, du revers de la double dute de la ville d'Utrecht. (VERKADE, pl. CXVI, n° 1.)

2 exemplaires.

21. Item, de la face du *scheeling*, pièce de six sous de la province d'Utrecht, sans le petit écusson comme marque monétaire. (Comparez VERKADE, pl. CXIII, n° 5.)

22. Item, de la face de la dute de la ville d'Utrecht (comparez VERKADE, pl. CXVI, n° 5), l'écusson beaucoup plus petit et sans baches.

23. Item, de la face de la dute de la ville d'Utrecht. (VERKADE, pl. CXVI, n° 4.)

2 exemplaires.

24. Item, du revers de la même pièce, au millésime 1661.

25. Onze coins de revers de dutes de la ville d'Utrecht, aux millésimes : 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1670, 1671, 1676, 1677 et 1681.

26. Coin de la face de la dute de la ville d'Utrecht. (VERKADE, pl. CXVI, n° 5.)

2 exemplaires.

27. Item, du revers de la même pièce.

28. Item, du revers de la même pièce, au millésime 1711.

29. Item, du revers du ducat de la province d'Utrecht. (VERKADE, pl. XCVIII, n° 5.)

(Propriété de la province d'Utrecht.)

30. Poinçon aux armes de la ville d'Utrecht.

#### B. COINS DE MÉDAILLES.

1. Coins en acier de la face et du revers de la médaille de la corporation armée de la ville d'Utrecht, dite *Schut-*

*terspenning*, au millésime 1619. (VAN ORDEN, *Bijdragen*, pl. VII, n° 7, p. 47.)

2. Coin de la face de la médaille de la même corporation armée, de 1661. (VAN ORDEN, *Bijdragen*, pl. VII, n° 8.)

3 exemplaires.

3. Item, de la face du méreau de la corporation des pharmaciens, à Utrecht. (M. J. DIRKS, de *Noord-Nederlandsche Gildepenningen*, t. II, pp. 153-154. *Atlas*, pl. CI, n° .)

4. Coins de la face et du revers de la médaille de la première fête séculaire de l'université d'Utrecht, 1736. (Continuation de VAN LOON, pl. XI, n° 104.)

5. Les deux coins de la médaille, en souvenir du même jubilé. (Continuation de VAN LOON, pl. XI, n° 106.)

6. Item, de la médaille que l'on donnait en or à ceux qui obtenaient, à l'université d'Utrecht, le grade de docteur avec la barrette et la toge. (VAN LOON, t. II, p. 235, n° 2.)

7. Autres coins plus récents de la même médaille.  
ME DOCTARVM PRAEMIA FRONTIVM DIS MIS-  
CENT · SVPERIS.

Buste, aux trois quarts de droite, à mi-corps, d'un docteur, la tête tournée en face, coiffé de la barrette et vêtu de la toge doctorale, la médaille suspendue à un ruban autour du cou et tenant un grand livre ouvert dans la main. Trois petits anges ailés se détachant des nuages,

éclairés par les rayons du soleil, tiennent au-dessus de sa tête, une couronne et des branches de laurier.

*Rev.* ACADEMIA VLTRAIECT.

Un petit ange ailé, entouré de nuées, tenant deux écussons attachés par des rubans; l'un, à droite, couronné, est aux armes de la ville d'Utrecht (tranché d'argent et de gueules), et l'autre, à gauche, sans couronne, est au blason de l'université (un soleil ayant au centre l'écusson de la ville). Au haut, le soleil répand ses rayons. Au bas, dans un cartouche, avec arabesques : MVNIFICENTIA MAGISTRAT · ET DECRETO SENAT · ACAD.

*Fig. D.*

8. Les deux coins de la médaille de la joyeuse entrée du stadhouder, Guillaume V, prince d'Orange, à Utrecht, en 1766. (Continuation de VAN LOON, pl. XXXV, n° 390.)

9. Item, de la médaille du jubilé de 150 années de la fondation de l'université d'Utrecht, en 1786. (Continuation de VAN LOON, pl. LXVII, n° 680.)

10. Item, de la médaille offerte par la ville d'Utrecht aux chasseurs volontaires du corps des étudiants de l'université d'Utrecht, qui prirent part à la campagne de 1815.

KOMP<sup>o</sup> VRIJWILLIGE JAGERS DER UTRECHTSCHE STUDENTEN. (Compagnie de chasseurs volontaires des étudiants d'Utrecht.) Armoiries couronnées de la ville d'Utrecht.

*Rev.* dans une couronne de chêne : VELTOGT 1815. (Campagne de 1815.)

11. Item, de la médaille offerte par la ville d'Utrecht



aux volontaires du corps des étudiants de l'université d'Utrecht, qui prirent part à la campagne de 1831. (Гуторн, pl XII, n° 95.)

12. Item, de la médaille offerte par la ville d'Utrecht, aux personnes qui avaient rendu des services pendant l'épidémie du choléra en 1833.

13. Item, de la médaille en mémoire de la visite du roi Guillaume II, à la monnaie du royaume à Utrecht, en 1841.

WILLEM II KONING DER NEDERLANDEN. (Guillaume II, roi des Pays-Bas.) Buste en profil, à gauche, de Guillaume II, roi des Pays-Bas. Sous le buste : v d k. (Van der Kellen.)

Rev. BIJ GELEGENHEID DAT Z. M. 'S RIJKS MUNT BINNEN UTRECHT GEVESTIGD, MET EEN BEZOEK VEREERT. (A l'occasion de la visite dont Sa Majesté honora l'hôtel de la monnaie du royaume, établi à Utrecht.) Une couronne de chêne ; au haut, la couronne royale ; au bas, l'écusson couronné aux armes de la ville d'Utrecht (tranché d'argent et de gueules).

Dans le champ :

HULDE  
VAN HET  
DANKBARE UTRECHT  
AAN  
Z. M. WILLEM II.

(Hommage d'Utrecht reconnaissante à Sa Majesté Guillaume II.)

A l'exergue : MEI 1841. (Mai 1841.)

14. Item, de la médaille commémorative du 225<sup>e</sup> anniversaire de l'université d'Utrecht en 1861.

La ville d'Utrecht représentée sous la forme d'une vierge portant sur sa tête une couronne murale et se tenant devant un fauteuil, contre lequel est appuyé un bouclier aux armes urbaines surmontées d'une couronne, tient de la main droite une couronne de laurier qu'elle est prête à poser sur un buste de Minerve, placé à sa droite, sur un piédestal, sur lequel on voit les millésimes MDCXXXVI et MDCCCLXI.

Au haut : QVIS SEPARABIT.

*Rev.* Dans une couronne de laurier :

ACADEMIAE  
TRAIECTINAE  
XLV. LVSTRIS. PERACTIS  
HVNC. NVMMVM  
CIVITAS. TRAIECTINA  
DICAVIT  
MDCCCLXI.

15. Item, d'une médaille presque semblable à la précédente. Sur la face, le buste de Minerve manque et au haut on lit :

FAVET ET FOVET, tandis que le revers ne porte pas d'inscription.

Ces coins-ci n'ont jamais servi, que nous sachions.

16. Item, de la médaille commémorative de la célébration, à Utrecht, du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance nationale en 1863.

L'écusson aux armes de la ville d'Utrecht (tranché d'argent et de gueules), accompagné d'une branche de laurier, est suspendu à une lance surmontée du chapeau de la liberté et à laquelle est attaché un ruban portant les millésimes 1813, 1863.

*Rev.* Dans le champ : 28 NOVEMBER 1813.

17. Item, de la médaille en souvenir du concours de tir au Bildt, près d'Utrecht, en 1869. Sans inscription aucune.

18. Coin du revers de la médaille commémorative du quatrième jubilé séculaire du gymnase d'Utrecht, dit anciennement école de Saint-Jérôme, en 1874.

Une couronne entremêlée de branches de chêne et de laurier ; dans le champ :

SANCTI  
HIERONYMI  
SCHOLAE  
SECVLIS · IV · PERACTIS  
CIVITAS · TRAIECTINA  
HVNC · NVMMVM  
DICAVIT.

Au haut : PRIDIE · NONAS · DECEMBRES.

A l'exergue : MCCCCLXXIV — MDCCCLXXIV.

La face de cette médaille représente les armoiries de la ville d'Utrecht (tranché d'argent et de gueules), surmontées d'une couronne à cinq fleurons, et deux lions pour supports.

19. Coin portant dans un cercle perlé les mots : BUR-  
GEMEESTER DER STAD UTRECHT. (Bourgmestre  
de la ville d'Utrecht.)

20. Item, portant également dans un cercle perlé, les mots : WETHOUDER DER STAD UTRECHT. (Echevin de la ville d'Utrecht.)

21. Item, portant aussi dans un cercle perlé, les mots : TOT REDDING VAN MENSCHEN EN GOEDEREN. (Pour le sauvetage d'hommes et de biens.)

Les trois derniers numéros ont servi à des médailles portatives de charges.

Outre ces coins de monnaies et de médailles, le musée de la ville d'Utrecht possède encore une riche collection de matrices de sceaux, se rapportant à la ville et à ses diverses branches d'administration, à des corporations de métiers, à des chapitres, abbayes, cloîtres, confréries, hospices, etc. Entre autres, on y remarque aussi une belle matrice de sceau en bronze de Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht (1516-1524); et une également en bronze de Herman de Lockhorst, doyen du chapitre d'Oud-Munster et vicaire général de l'évêché d'Utrecht, 1514, etc.

Cette collection de matrices comprend cinquante-deux numéros, dont l'archiviste de la ville, M. S. Muller Fz., a dressé un excellent catalogue, qui a été imprimé.

C<sup>te</sup> MAURIN NAHUYs.

Bruxelles, novembre 1881.

---



8



D